

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 10

Artikel: L'activité dans la branche du bâtiment

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ACTIVITÉ DANS LA BRANCHE DU BATIMENT

Le délégué aux possibilités de travail nous fait savoir, en un rapport très détaillé qu'il a fait paraître dans son Bulletin d'information, combien la situation du bâtiment, en Suisse, est actuellement florissante. Nous devrions nous en réjouir, et pourtant nous ne pouvons que déplorer, une fois de plus, que ces millions et ces millions dépensés soient le signe d'une fièvre qui ne présage, pour les années prochaines, que de très cruelles désillusions. Chacun sait, en effet, et tout particulièrement à la fin du mois, combien précaire est l'équilibre entre son propre budget et le prix des loyers. Des capitaux en abondance auraient dû, semble-t-il, provoquer non cette situation désordonnée, mais un bien-être général. Le délégué aux possibilités de travail l'a bien senti, d'ailleurs, quand il a demandé à toutes les communautés, fédérales, cantonales, communales, de restreindre leurs constructions publiques, pour les réserver à des périodes où elles pourront éponger le chômage. On verra, par les extraits que nous donnons ci-dessous, que les autorités ont fait des efforts en ce sens. Mais cela n'évitera nullement à la situation du logement, d'ici peut-être pas très longtemps, un revirement périlleux, et sans que la grande majorité des locataires ait été satisfaite. Une société peut bien faire des sacrifices en faveur des plus déshérités de ses membres; il y aura toujours assez de monde pour trouver qu'en les faisant, elle tombe dans la démagogie: et les désavantages qu'elle subit ont au moins une contrepartie morale qui fait taire les regrets des plus égoïstes. Mais qu'une société, sachant qu'elle court les plus grands dangers, ne cherche même pas des excuses à une conduite si aveugle, il y a là un cynisme qu'un jour ou l'autre elle payera cher. Le délégué aux possibilités de travail, qui n'a que les pouvoirs platoniques d'un conseiller, le sait bien: il le dit à chaque ligne et à chaque chiffre de son rapport. En voici les principaux passages.

RÉD.

Parmi les phénomènes les plus marquants de l'évolution économique d'après guerre en Suisse figure incontestablement l'accroissement extraordinaire du volume des constructions, dont personne n'aurait pu imaginer l'ampleur. Lorsqu'il se révéla que les projets de construction pour 1948 totaliseraient presque deux milliards de francs (1941 millions), on croyait généralement pouvoir admettre que ce plafond ne serait plus atteint de sitôt. L'année suivante, par suite notamment du fléchissement des affaires dans la plupart des secteurs de notre économie, le volume des projets de construction tomba effectivement à 1776 millions de francs. Pourtant, une très nette reprise se manifesta déjà en 1950; s'établissant à 2158 millions de francs, la valeur globale des projets dépassait sensiblement le niveau enregistré en 1948. S'intensifiant encore par la suite, elle s'inscrivit à 2619 millions de francs en 1951 et à 2731 millions en 1952 pour atteindre en 1953, avec 2928 millions de francs, une somme que de peu inférieure à 3 milliards. Dès l'année suivante, il apparut toutefois que ce mouvement ascendant se poursuivrait; c'est ainsi qu'il marqua en 1954 un nouvel accroissement de 11 %, portant le volume des projets de construction à 3239 millions de francs. Même les connaisseurs les plus avisés de la branche du bâtiment tinrent cette somme pour exceptionnellement élevée et estimèrent qu'elle constituait pour l'heure un record difficilement surpassable. Or la preuve est faite que l'évolution, une fois de plus, a infirmé ces hypothèses et ces pronostics.

Il ressort de la nouvelle enquête du délégué aux possibilités de travail que les *projets de construction dont l'exécution est envisagée en 1955* totalisent 3819 millions de francs en chiffre rond, l'augmentation, au regard de 1954 et de l'année précédente (2928 millions), étant respectivement de 18 et de 30 %. Cet accroissement, d'une ampleur tout à fait surprenante, est due essentiellement à une intensification des projets de construction privés qui accusent, par rapport à 1954, une progression de 27 %, les portant à 2517 millions de francs. A titre de comparaison, l'augmentation de 4 % des projets des pouvoirs publics au regard de 1954 paraît assez modeste, mais il ne faut pourtant pas négliger le fait que ce volume, s'inscrivant à 1302 millions approximativement, atteint un niveau que l'on n'avait encore jamais noté.

Dans le domaine des travaux publics, les projets de construction de routes, d'une part, et de bâtiments, d'autre part, accusent un accroissement uniforme de

8 %, les premiers étant évalués à 366,5 millions de francs, les seconds à 533,6 millions. Par rapport à 1954, l'ampleur des autres projets de génie civil marque une régression de 3 % qui les fait tomber à 401,7 millions de francs. La progression des projets de construction de routes est la conséquence inévitable de l'intensité croissante du trafic motorisé, qui exige l'élargissement de routes et de tournants, de même que certains nouveaux aménagements destinés à réduire les risques d'accidents sur des tronçons particulièrement dangereux et bien d'autres réfections. On peut se demander, en revanche, d'où provient l'accroissement de 8 % des projets de bâtiments publics et s'il se justifie effectivement. Les organes responsables en matière de lutte contre le chômage feront bien d'examiner très attentivement cette question, parce que les bâtiments publics constituent sans aucun doute l'un des principaux éléments du programme de création de possibilités de travail, en ce sens qu'ils doivent permettre, mieux que par n'importe quel autre moyen, d'assurer un degré d'occupation suffisant dans les professions connexes de la branche du bâtiment (ferblantiers, électriciens, couvreurs, etc.). Cette constatation revêt une importance capitale en prévision du recul - vraisemblablement plus très éloigné - de la construction de logements.

Dans le secteur privé, on est frappé de voir que l'ampleur des projets de construction de logements s'est encore accrue de 23 % pour atteindre 1,5 milliard de francs à peu de chose près. En beaucoup d'endroits, le nombre de logements vacants peut être considéré comme suffisant depuis la fin de l'année passée déjà; beaucoup d'autres localités ont fait aussi de sérieux progrès dans cette voie. Il est permis dès lors de se demander si la réalisation d'un volume aussi considérable de projets ne provoquera pas déjà ici ou là des difficultés sur le marché des logements. Attendu que l'adaptation de la production de logements aux besoins courants entraînera un sérieux recul de l'activité dans ce secteur, on a tout lieu de craindre que la cadence prévue pour cette année ne hâte cette contraction et ne la rende sensiblement plus pénible. L'évolution des constructions industrielles, dont le volume augmente de 42 % par rapport à 1954 et accuse 672,7 millions de francs, mérite tout autant de retenir l'attention. Au même titre que la bonne marche des affaires dans l'industrie des machines, ces chiffres démontrent que notre économie, depuis la fin de la guerre, n'a pour ainsi dire pas cessé d'opérer de sérieux investissements. On n'aurait pas pensé de

prime abord qu'une telle intensification des immobilisations de capitaux dans les constructions fût possible en une période qui, si elle est caractérisée par le plein emploi, n'accuse cependant aucune tendance à la hausse des prix. Ce phénomène semble illustrer la volonté constante des industriels d'améliorer et de rationaliser la production pour faire face à la forte concurrence, ce qui est l'une des manifestations positives des particularités que présente actuellement la situation économique.

On a prétendu à maintes reprises que la construction d'usines hydroélectriques, à l'instar de la construction de logements et de bâtiments industriels, avait atteint désormais son point culminant. L'enquête révèle pourtant que les projets marquent une sensible progression de 16 % et s'inscrivent à 354,6 millions de francs. Cette évolution s'explique par le fait que certaines grandes installations ont passé du stade de la préparation à celui de la réalisation proprement dite. Les projets des chemins de fer privés, évalués à 20 millions de francs, se maintiennent à peu près au niveau enregistré l'an passé. Quant aux autres constructions privées (routes et canalisations privées, places de sport, etc.), le volume des projets s'accroît de 16 % pour s'établir à 16,4 millions de francs.

Le fort accroissement des projets, tant dans le secteur des logements que dans celui des constructions industrielles, augmente assez sensiblement la part des constructions privées à la somme globale des projets. Cette proportion est passée de 61,4 % en 1954 à 65,9 % cette année. Pour la seule construction de logements, elle s'est élevée de 36,4 à 38,1 %, la quote-part des constructions industrielles marquant une hausse de 14,6 à 17,6 %. En ce qui concerne la construction d'usines hydroélectriques, les chemins de fer et les autres travaux privés, le rapport n'a pratiquement pas subi de modification. Pour l'ensemble des travaux publics, il est tombé de 38,6 à 34,1 % ; il s'établit à 9,6 % pour la construction de routes (au regard de 10,5 % en 1954), à 10,5 % pour les autres travaux de génie civil (au regard de 12,9 %) et à 14 % pour les bâtiments publics (au regard de 15,2 %).

Les résultats de l'enquête sur les travaux exécutés en 1954 sont aussi impressionnants que les chiffres se rapportant aux constructions projetées pour cette année. Le volume des constructions a totalisé l'an passé 3435 millions de francs, somme dépassant de 13 % celle que l'on avait notée en 1953. Cette forte intensification est essentiellement la conséquence de l'évolution dans le secteur des constructions privées, dont la valeur s'est accrue de 17 % pour atteindre 2394 millions de francs. En revanche, le volume des travaux publics, totalisant 1042 millions de francs, n'a augmenté que de 3 %.

Dans le domaine des travaux publics, les chiffres relatifs à la construction de routes et de bâtiments publics sont supérieurs à ceux de l'année précédente. L'accroissement est respectivement de 11 et de 4 %, les valeurs absolues correspondantes étant de 296 et 412 millions de francs. On note en revanche une régression de 4 % pour les autres travaux de génie civil dont la valeur est tombée à 333 millions de francs. Dans le secteur privé, la valeur des constructions de logements qui, avec 1388 millions de francs, dépasse de 23 % le chiffre établi en 1953, mérite plus particulièrement de retenir l'attention. Une progression se manifeste également pour les constructions industrielles qui totalisent 630 millions de francs en 1954, somme supérieure de 9 % au chiffre correspondant de l'année précédente. En 1954, 339 millions de francs ont été affectés à la construction d'usines hydroélectriques, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 1953, alors que les travaux exécutés par les chemins de fer privés accusent un volume (20,8 millions de francs) inférieur

d'un bon cinquième au niveau enregistré en 1953. Les autres travaux privés se sont élevés en 1954 à 16 millions de francs, ce qui représente un fléchissement de 19 % comparativement à 1953.

Dans leur ensemble, les résultats de l'enquête sur les travaux exécutés en 1954 font apparaître que le degré d'occupation dans la branche du bâtiment a été extraordinairement favorable ; c'est d'ailleurs une impression qui se dégageait déjà des observations faites l'année passée. Les chiffres révèlent au surplus que la construction de logements a été particulièrement intense et que l'on s'approche du moment où les conditions sur le marché des logements redeviendront normales. On peut aussi constater que l'économie privée fait de grosses dépenses pour adapter les bâtiments industriels aux exigences du marché et renforcer ainsi sa capacité de concurrence. Dans le secteur des travaux publics, on remarquera notamment les chiffres reflétant l'évolution dans la construction de routes, d'une part, et de bâtiments publics, de l'autre. Sur ce dernier point, il faut une fois de plus se demander, comme nous l'avons déjà relevé précédemment à propos des constructions envisagées, si les organes compétents ont effectivement fait preuve, dans l'exécution des projets, de la modération qu'exigent impérieusement le suremplei dans la branche du bâtiment et la création d'une réserve de travail suffisante en prévision de temps moins prospères.

Il convient aussi de faire observer que les projets de la Confédération pour 1955, représentant 245,7 millions de francs, ont un volume de 5 % inférieur à celui de l'an passé. Les cantons ont déclaré qu'ils exécuteraient cette année des projets portant sur 284,6 millions de francs, ce qui représente une intensification de 3 % au regard de 1954 ; elle est de l'ordre de 8 % si l'on ne considère que les communes dans leur ensemble. Leurs projets étant évalués à 771,5 millions de francs, ce qui représente 20,2 % du volume global, elles figurent à nouveau de loin en tête de tous les pouvoirs publics passant des commandes à la branche du bâtiment. Pour la Confédération et les cantons, les proportions correspondantes sont de 6,4 et 7,5 %.

En ce qui concerne l'activité exercée par la branche du bâtiment en 1954, la Confédération a exécuté des projets pour 218,5 millions de francs, somme de 7 % inférieure au chiffre noté en 1953. Les cantons ont exécuté, l'année dernière, des travaux pour un montant global de 243,3 millions de francs, le niveau noté en 1953 étant ainsi dépassé de 11 %. Au regard de 1953, le volume des constructions des communes s'est intensifié de 4 % pour s'inscrire à 579 millions de francs.

Si l'on veut comparer les résultats de la nouvelle enquête avec ceux des enquêtes précédentes pour suivre l'évolution de l'activité dans la branche du bâtiment, il ne faut pas perdre de vue qu'en raison des fluctuations de prix intervenues dans ce secteur, les chiffres recueillis d'année en année ne permettent pas de tirer des conclusions sur les variations qu'a subies le volume des constructions. Pour en donner néanmoins une illustration, nous avons adapté uniformément les résultats généraux des enquêtes effectuées depuis 1948 au coût de la construction en 1955. A cet effet, nous avons eu recours à l'indice du coût de la construction établi par la ville de Zurich, qui a évolué comme suit :

Année	Indice de février	Indice moyen pour toute l'année
1948	100,0	100,0
1949	99,1	96,5
1950	93,3	93,2
1951	94,5	99,5
1952	103,0	103,3
1953	102,5	100,9
1954	99,1	99,3
1955	99,8	—

Pondéré sur cette base, le volume global des travaux projetés et exécutés depuis 1948 se reflète dans les chiffres figurant ci-après :

Année	Constructions projetées	Travaux exécutés
1948	100	100
1949	93	98
1950	112	110
1951	134	131
1952	128	127
1953	138	143
1954	158	164
1955	185	—

Il est vrai que l'indice utilisé ne constitue en l'occurrence qu'un auxiliaire imparfait, parce qu'il ne se rapporte qu'au coût de la construction de logements et ne saurait être absolument représentatif des fluctuations de prix auxquelles a été sujet le secteur du bâtiment dans son ensemble, dont l'activité s'étend au bâtiment proprement dit, d'une part, et aux travaux de génie civil, de l'autre. Il n'en demeure pas moins que cet indice donne une idée approximative de l'évolution du volume global des constructions. On peut ainsi constater que, sauf en 1949, l'ampleur des travaux exécutés a toujours été supérieure au niveau de 1948 que l'on tenait pourtant pour très élevé à cette époque. La progression en 1954 est de 64 % par rapport à 1948. Elle est un peu moins prononcée si l'on ne considère que les travaux publics (+ 59 %), mais légèrement plus forte en revanche en ce qui concerne les travaux privés (+ 66 %). De 1948 à 1954, le volume des constructions de logements, à lui seul, s'est accru de 59 %, l'augmentation correspondante pour les constructions industrielles étant de 32 %. Si l'on se remémore que 1948 était considérée comme une très bonne année pour la branche du bâtiment — qui occupait alors presque autant d'ouvriers étrangers qu'aujourd'hui — les chiffres précités démontrent nettement dans quelle mesure considérable ce secteur de notre économie a étendu sa capacité de production dans l'espace de sept ans. Si l'on ajoute foi à l'opinion maintes fois exprimée par les milieux intéressés, selon laquelle la concurrence dans la branche du bâtiment reste très intense malgré le volume extraordinairement élevé des commandes, il faut s'attendre à ce qu'un fléchissement du degré d'occupation, si faible soit-il, expose nombre d'entreprises à de sérieuses difficultés.

Les indices reproduits révèlent aussi que le volume des projets annoncés pour cette année dépasse de 85 % le niveau de 1948. Précisons que la progression correspondante est de 82 % pour les projets des pouvoirs publics et de 86 % pour les projets de construction privés. Dans le secteur des logements pris isolément, l'accroissement s'inscrit à 65 %, tandis que le volume des projets de constructions industrielles s'est intensifié de 77 %. Ces chiffres font apparaître nettement que la branche du bâtiment est mise actuellement à contribution dans une mesure beaucoup plus forte que l'an dernier. L'indice du volume global des projets s'est accru de 27 points par rapport à 1954 (l'augmentation pour les constructions prévues par les pouvoirs publics, d'une part, et les particuliers, d'autre part, représentant respectivement 6 et 38 points). On a dès lors tout lieu de craindre que cette nouvelle hausse massive du volume des travaux n'amène la branche du bâtiment à renforcer encore sensiblement sa capacité de production, qui s'est déjà accrue de 60 % en chiffre rond de 1948 à 1954. Mais il faut bien se rendre à l'évidence, si optimiste soit-on, que les difficultés augmenteront dans la même mesure lorsque la branche du bâtiment enregistrera un fléchissement de son degré d'occupation par suite du recul de la demande de logements ; cette contraction serait d'autant plus prononcée si elle

était accompagnée simultanément d'un ralentissement des constructions industrielles.

Nous croyons devoir tirer de tous ces chiffres la conclusion que la nécessité de restreindre le plus possible l'adjudication et l'exécution de travaux de construction en 1955 s'impose impérieusement, une fois de plus, à tous les échelons des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle nous invitons instamment tous les organes qui portent d'une façon ou d'une autre la responsabilité de régulariser l'emploi et d'organiser la lutte contre le chômage à revoir attentivement les constructions prévues pour cette année et à faire en sorte que l'exécution de celles dont l'urgence n'est pas manifestement établie soit différée ou pour le moins étendue sur une plus longue période. Chaque fois qu'ils ajourneront des travaux qui ne sont pas tout à fait pressants, les pouvoirs publics peuvent compter actuellement sur la compréhension de la population, pourvu qu'elle ait été suffisamment renseignée sur la situation de la branche du bâtiment. L'opinion publique a pris plus nettement conscience, au cours de ces dernières années, de la nécessité d'adopter en matière d'adjudications un comportement conforme aux exigences de la politique de l'emploi. Au surplus, la Confédération, les cantons et les communes peuvent être assurés de l'appui des associations de la branche du bâtiment qui discernent parfaitement les dangers que comporterait une surexpansion encore plus accentuée. Lors de la récente assemblée générale de la Société suisse des entrepreneurs, un porte-parole de ce groupement a déclaré catégoriquement que les pouvoirs publics devraient se montrer prudents dans l'exécution de tous les projets qui ne sont pas de première urgence et constituer ainsi une réserve de travail en prévision d'un ralentissement de l'activité. « Nous approuvons, a-t-il dit, la tendance des pouvoirs publics à différer, en période de plein emploi, la réalisation de projets ne répondant pas à un besoin immédiat et exprimons derechef tout l'intérêt que nous portons à la formation d'une réserve suffisante de travaux publics prêts à être exécutés... » Le délégué aux possibilités de travail espère que les cantons et les communes reconnaîtront les bienfaits d'une attitude conforme aux exigences de l'heure et qu'ils n'hésiteront pas à éliminer de leur programme de constructions les projets qui peuvent être remis à plus tard sans inconvénient majeur.

L'ajournement de constructions envisagées ne doit toutefois pas inciter à en suspendre la mise au point. Pour que nous soyons suffisamment préparés à affronter une dépression, il importe que nous disposions constamment d'un assez grand nombre de projets détaillés et prêts à être exécutés. Ce n'est en effet qu'à cette condition que les pouvoirs publics seront à même de compenser immédiatement le recul qui ne tardera vraisemblablement plus tellement à se manifester dans la construction privée. Les expériences nous ont révélé que l'on n'a pas voué partout, durant ces dernières années, une attention suffisante à l'élaboration préventive de projets. L'ampleur très prononcée des travaux publics a mis le personnel technique des administrations compétentes à si forte contribution que la mise au point de nouveaux projets s'est nécessairement limitée, d'une façon générale, à ceux qui devaient être exécutés immédiatement. Il est dès lors assez probable que la réserve de travaux constituée au titre de la lutte contre le chômage en ait passablement souffert. L'enquête, actuellement en cours, sur le programme multi-annuel des travaux publics nous renseignera sur ce point de façon précise. Quoi qu'il en soit, on peut cependant affirmer dès maintenant que les pouvoirs publics auront à fournir un sérieux effort pour combler les lacunes que révélera le programme des travaux prêts à être exécutés. Aussi tenons-nous non seulement à vous recommander la modération pour cette année, mais à

vous engager tout aussi instamment à intensifier l'établissement de nouveaux projets.

Quant à l'ampleur des travaux exécutés en 1954 dans le secteur des logements, elle surpasse dans presque tous les cantons les chiffres correspondants de l'année précédente. Abstraction faite de quelques fléchissements isolés de 20 et de 5 % respectivement dans les cantons de Glaris et Bâle-Ville, on note de substantielles augmentations dans les cantons de Genève (+ 121 %), d'Uri (+ 84 %) et d'Obwald (+ 75 %); un accroissement variant entre 30 et 50 % s'est produit dans les cantons de Schwyz, Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne, Appenzell R.-E. et R.-I., Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. Il se situe entre 10 et 30 % dans les autres cantons, à l'exception de Nidwald.

En ce qui concerne la répartition entre les cantons du volume global des constructions prévues pour cette année, on s'aperçoit que seuls quatre cantons n'atteignent pas les chiffres établis en 1954. La régression est de 7 % dans le canton d'Uri, de 6 % à Obwald, de 22 % à Nidwald et de 13 % dans le canton de Neuchâtel, la valeur absolue des projets accusant respectivement 34,9/16,7/13,6 et 93,1 millions de francs. Tous les autres cantons annoncent des projets dont le volume dépasse — et même très sensiblement — celui qu'avait établi l'enquête de l'année dernière. Le canton de Fribourg vient en tête, la progression intervenue étant de 63 %, ce qui porte l'ampleur des projets à 51,2 millions de francs. L'accroissement en pour-cent est presque aussi accentué dans le canton de Genève (+ 60 %), qui a recensé des projets dont la valeur se monte à 213,8 millions de francs. Une intensification de plus de 40 % est signalée dans les cantons d'Appenzell R.-I. (+ 47 %) et d'Appenzell R.-E. (+ 42 %); elle est supérieure à 30 % dans les cantons du Valais (+ 35 %) et de Zoug (+ 31 %), alors qu'elle est de l'ordre de 20 % et plus dans les cantons de Thurgovie (+ 26 %), Lucerne (+ 23 %), Schaffhouse et Argovie (+ 22 % respectivement), Bâle-Campagne (+ 21 %), Saint-Gall et Grisons (+ 20 % respectivement). L'augmentation est à peine

inférieure à 20 % dans les cantons de Zurich, Schwyz, Bâle-Ville et Glaris. Dans le premier de ces quatre cantons, le volume des projets de construction est extraordinairement élevé (675,5 millions de francs). Une plus-value de 10 % ou légèrement inférieure se manifeste dans les cantons de Berne, Soleure, Tessin et Vaud.

En ce qui concerne les projets de construction des pouvoirs publics, on s'aperçoit que la grande majorité des cantons accusent pour 1955 des chiffres encore plus élevés qu'en 1954. L'intensification est particulièrement forte dans les cantons de Glaris (+ 50 %), Appenzell R.-E. (+ 49 %), Fribourg et Genève (+ 40 % respectivement); elle est notable aussi dans les cantons d'Appenzell R.-I. (+ 37 %), Argovie (+ 26 %) et Zoug (+ 25 %). Les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie et Tessin annoncent des augmentations variant entre 1 et 18 %. Une régression du volume des projets des pouvoirs publics n'intervient que dans les cantons d'Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Vaud, Valais et Neuchâtel. Elle se situe entre 29 % (Nidwald) et 11 % (Valais).

A propos des projets de construction de logements, il est particulièrement frappant de constater que quatre cantons seulement n'atteignent pas les sommes indiquées en 1954. Le recul n'est que de 3 % dans le canton de Zoug, il s'étend à 10 % dans le canton de Schaffhouse et prend de sérieuses proportions dans les cantons de Neuchâtel (— 18 %) et d'Appenzell R.-I. (— 31 %). Partout ailleurs, le volume des constructions de logements envisagées est plus élevé que l'an dernier. Dans le canton de Fribourg — le fait mérite d'être spécialement signalé — il atteint presque le triple de la somme enregistrée en 1954. La progression est aussi très forte dans les cantons du Tessin (98 %) de Genève (95 %), Schwyz (88 %), Appenzell R.-E. (70 %), Obwald (65 %) et Grisons (43 %). Elle s'établit à 20 % et plus dans les cantons d'Uri et du Valais (28 % respectivement), de Vaud (27 %), de Zurich (22 %) et en Thurgovie (20 %).

L'ACTION FUTURE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'HABITATION

Par Arthur MARET

La forme coopérative, mieux encore que la propriété communale, convient pour entreprendre la construction de logements.

Les Sociétés coopératives d'habitation bénéficient en règle générale de la collaboration de personnalités compétentes dans le domaine du logement. Leurs locataires participent à la gestion des sociétés. Dans nombre de cas les S.A. immobilières sont créées dans un but spéculatif, les consortiums qui les ont constituées s'efforcent de vendre les immeubles à leur achèvement.

L'édification de bâtiments destinés à loger des personnes de condition modeste ne présente que peu d'intérêt pour l'initiative privée. La construction de ces logements n'est pas rentable sans l'appui des pouvoirs publics. D'autre part, la vente des immeubles en question se heurte à certaines difficultés.

Les Sociétés coopératives d'habitation n'ont pas seulement pour but de mettre sur le marché de nouveaux

logements en vue de lutter contre la crise, mais elles conservent la propriété des bâtiments construits et les gèrent dans l'intérêt des occupants.

Comme le problème du logement est permanent, l'intérêt des pouvoirs publics est de soutenir l'action des Sociétés coopératives d'habitation qui accomplissent une tâche qui serait celle des autorités si elles-mêmes n'existaient pas.

La décision prise par le peuple suisse, en janvier 1950, sur l'initiative d'associations immobilières de Suisse alémanique, a mis fin à l'action des autorités fédérales en faveur de l'amélioration du logement. Un certain nombre de cantons et de villes ont suivi cet exemple. Comme c'était à prévoir, la situation du logement s'est de nouveau aggravée. Sans doute le système des subventions à fonds perdu peut donner lieu à des critiques, mais la décision du peuple suisse de 1950 n'a rien résolu, tant s'en faut.